

# Charte des bonnes pratiques au sein de l'association

15 mai 2017

La présente Charte liste différentes règles de collaboration que les membres de la Brèche s'engagent à respecter. Ces règles ont pour but de maintenir une ambiance bienveillante entre nous. Les membres de la Brèche signent cette charte en adhérant à l'association. La Charte invite chacun·e à réfléchir sur ses comportements individuels au sein d'un collectif.

1. Les membres de la Brèche s'engagent à se respecter les un·e·s les autres. Elles et ils sont aussi conscient·e·s que certain·e·s sont particulièrement sujet·te·s aux discriminations en raison de leur position sociale. Tous propos ou attitudes dénigrant quelqu'un·e en fonction de son appartenance religieuse, ses capacités physiques ou psychologiques, sa classe sociale, son orientation sexuelle, sa race ou son sexe ne seront pas tolérés.

2. La Brèche a pour vocation de promouvoir la recherche en bande dessinée sous toutes ses formes, et particulièrement la recherche émergente, portée par de jeunes chercheur·se·s. L'association refuse donc d'opérer une hiérarchisation de la recherche. Ni l'âge ni les positions universitaires et sociales ne donnent aux membres de la Brèche une position d'autorité sur les autres membres. Les chercheur·se·s de la Brèche s'engagent à partager et à s'écouter en se respectant d'égal·e à égal·e.

3. Les membres de la Brèche s'engagent à respecter la déontologie universitaire. Elles et ils ne pratiquent pas le plagiat, respectent autrui et son travail, encadrent avec bienveillance leurs étudiant·e·s pour les membres concerné·e·s, refusent des pratiques discriminatoires quelles qu'elles soient et refusent des pratiques de harcèlement.

4. La situation actuelle des universités et les difficultés pour trouver un travail font que certain·e·s d'entre nous seront amené·e·s à candidater sur les mêmes postes. Les membres de la Brèche s'engagent à éviter au maximum les comportements de mise en compétition les un·e·s envers les autres. Si des animosités sont créées par le type de situation évoquée, la Brèche peut être un lieu où essayer de trouver une solution à ces problèmes.

5. L'association la Brèche a choisi d'adopter la forme d'une collégiale afin que les décisions soient toujours prises en commun. Les membres de la Brèche s'engagent à ne pas chercher à tirer un profit purement individuel de leur participation aux activités de la Brèche. Toute action organisée par la Brèche doit l'être par un minimum de deux personnes, dont l'initiative sera respectée.

6. Lors de l'intervention orale d'un·e membre de la Brèche ou d'une personne extérieure, les adhérent·e·s s'engagent, lorsqu'elles et ils posent des questions, à ne pas ramener systématiquement la conversation à leur propre recherche. Ce comportement va à l'encontre de la volonté de partage de la recherche qui nous réunit en premier lieu.

7. Lorsqu'un·e membre de la Brèche se présente à la collégiale, elle et il s'engage à être présent·e de façon régulière aux réunions et à être réactif·ve. Si d'autres activités l'empêchent d'assurer sa fonction pendant quelque temps, elle ou il s'engage à prévenir dans les plus brefs délais les autres membres de la collégiale.

8. Les participant·e·s aux réunions doivent se répartir équitablement, sans déséquilibre de genre, la prise en charge des collations et des tâches matérielles et veiller à ce que la convivialité soit l'œuvre de tou·te·s.

9. Dans leurs activités de recherche, d'enseignement, d'échanges et de publications autour de la bande dessinée, les membres s'engagent à respecter le travail et les droits des professionnel·le·s de l'image, conformément aux dispositions de la propriété intellectuelle.